



R é p u b l i q u e  
f r a n ç a i s e

**C O M M U N E D ' A M B È S**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre membres élus : 23  
Nombre membres élus en exercice : 22

présents : 16  
représentés : 04  
votants : 20  
absents : 02

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> décembre 2022

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'envoi en  
Préfecture le :

Et de la publication en ligne  
le :

Le Maire,

**SEANCE DU 05 DECEMBRE 2022 À 19H00**

Le Conseil Municipal d'Ambès,  
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des  
Collectivités Territoriales,  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville  
sous la Présidence de Monsieur Kévin SUBRENAT, Maire.

**PRESENTS :**  
Kévin SUBRENAT, Maire ;  
Éric PASQUET, Catherine LABARRERE, David VIELLE, Sandrine  
VILLENAVE, Jacques RAYNAL et Mylène ROUDAUD adjoints au  
Maire ;  
Michel RATON, Alain MALTERRE, Philippe GIACOMETTI, Réjane  
LIAGRE, Yann VANNIER, Sandra GARRIT, Gilbert DODOGARAY,  
Christian LAPEYRE, Isabelle BESSE, conseillers municipaux.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**  
Laurence LAVEAU donne procuration à Mylène ROUDAUD,  
Hanif OUBROU donne procuration à Éric PASQUET.  
Nadine DEBAISIEUX donne procuration à Isabelle BESSE.  
Muriel LOPEZ donne procuration à Gilbert DODOGARAY.

**ABSENTS :**  
Jean-Pierre MAZZON  
Franck LACOSTE

**SECRETAIRE DE SEANCE :**  
Alain MALTERRE

**DÉLIBÉRATION N° 055 12 2022 - DIRECTION GÉNÉRALE – DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR  
LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES  
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Présentation par M. le Maire.

VU l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 050 09 2020 du 07 septembre 2020, portant délégation au Maire pendant toute la durée de son mandat,

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la décision suivante, prise par le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée :

**Convention :**

- - Décision n°2022-096 : Convention passée avec la Préfecture relative à la mise à disposition d'une station d'enregistrement des Titres Electroniques Sécurisés (TES).

**Concession cimetière :**

- Décision n°2022-085 : Acte de concession cimetière – DIVISION 11 section B 12 - 30 ans.
- Décision n°2022-086 : Acte de concession cimetière – COLUMBARIUM Case 1 - 15 ans.

- Décision n°2022-088 : Acte de concession cimetière – DIVISION 1 Section C 46 - 15 ans.
- Décision n°2022-089 : Acte de concession cimetière – DIVISION 1 Section F 77 - 15 ans.
- Décision n°2022-092 : Acte de concession cimetière – DIVISION 3 Section G93 - 15 ans.
- Décision n°2022-093 : Acte de concession cimetière – DIVISION 3 Section G93 - 15 ans.

Bail :

- Décision n°2022-087 : Avenant n°1 - Bail commercial rue de la Cale - Mme AKIN.
- Décision n°2022-091 : Bail commercial - Zi du Bec – Monnaie France.

Conventions de prêt :

- Décision n°2022-084 : Prêt de la salle G. Casanova le 12 novembre 2022.
- Décision n°2022-090 : Prêt de la salle G. Casanova le 10 décembre 2022.
- Décision n°2022-094 : Prêt de la salle G. Casanova le 19 novembre 2022.
- Décision n°2022-095 : Prêt de la salle G. Casanova le 03 et 04 juin 2023.

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré le 05 décembre 2022  
Pour expédition conforme.

Le Maire,  
Kévin SUBRENAT

